

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au
Conseil Municipal : 15
En exercice : 12
Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation

04 mars 2024

Date d'affichage

04 mars 2024

Objet de la délibération

Motion – Préservons le paysages
Sambre-Avesnois

LIE_DE_2024_08

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIESSIES

Séance de
L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à 19 heures 30

Le conseil Municipal de la commune de LIESSIES (Nord) dûment convoqué le quatre mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur Alain RICHARD, Maire de LIESSIES.

Nombre de conseillers en exercice 12

Présents : Mesdames et Messieurs : Alain RICHARD, François RICHEZ, Nathalie GROUZELLE, Jean-Jacques DURANT, Rémi LEROY, Patrick BONNEAU, Bernard COOLBRANDT, Anne-Marie DESOIGNIES, Guillaume MATHIEU, Suzanne WYART, Lucie WILLAME et Sonia BLONDEL

Absent : Néant

Absent excusé(s) : Néant

Pouvoir : Néant

Démissionnaire : Madame Sandrine CLAISSE, Messieurs Mickaël SNAUWAERT et Franck PLATEAU

Secrétaire de Séance : Monsieur Guillaume MATHIEU

MOTION

« Préservons les paysages de Sambre-Avesnois ! Oui à un développement des énergies renouvelables en harmonie avec notre territoire. »

La Sambre-Avesnois bénéficie d'atouts environnementaux qui sont une richesse. Grâce à eux, son territoire apporte une contribution remarquable à la qualité écologique de la région Hauts-de-France. Ainsi, le paysage de Sambre-Avesnois, caractérisé par ses terres verdoyantes et bocagères, la distingue et lui donne une part essentielle de son identité.

Le développement nécessaire des énergies renouvelables a vocation à se faire en harmonie avec ces caractéristiques territoriales. Jusqu'à présent préservée de l'artificialisation de ses paysages par l'absence de parc éolien à l'exception des implantations du Quercitain, la Sambre-Avesnois est de nouveau l'objet de plusieurs projets d'éoliennes terrestres.

Considérant que le développement éolien industriel constitue une lourde atteinte aux traits fondamentaux de ce territoire, nous exprimons la volonté que celui-ci soit préservé de tout nouveau projet d'implantation d'éoliennes de moyenne et grandes tailles, notamment dans les limites du Parc naturel régional de l'Avesnois, mais aussi le long de la frontière franco-belge.

D'autres énergies renouvelables, mieux adaptées aux enjeux de notre ruralité, peuvent et doivent être encouragées, en particulier dans le cadre des zones d'accélération prévues par la loi. Notamment, la méthanisation agricole, la biomasse-énergie avec par exemple le recours au bois des haies bocagères, ou encore la géothermie sont des énergies adaptées au territoire de Sambre-Avesnois, qui font l'objet d'un consensus social favorisant leur développement, et que nous appelons, dans un esprit de responsabilité collective, à prioriser.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 9 voix Pour et 3 Abstention décide d'adopter cette motion.

Fait en séance publique en ce jour mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Liessies, le 13 mars 2024

Le Maire,
Alain RICHARD